



Procès-verbal de la Commission du personnel de l'UNIL (CoPers)

Séance n° 14 mardi 21 octobre 2008, 10h00 à 15h00, salle Herbette, Unicentre
Procès-verbal Ponti Patrizia

Présents

Mmes Nathalie Chèvre
 Patrizia Ponti

MM. Jean-Michel Adam
 Roberto Baranzini
 Juan-Manuel Blanco
 François Dufresne
 Emmanuel Fernandes
 Pierre Goloubinoff
 Paul Majcherczyk
 Patrick Michaux
 Henri-Arnaud Thévenet

Excusé

M. Sandro Bertelli

Ordre du jour

Approbation de l'ordre du jour et annonce des divers

1. Approbation des procès-verbaux des 4 et 18 juin, et du 29 septembre 2008
2. Bienvenue à M. Henri-Arnaud Thévenet, assistant diplômé
3. Communications du Bureau
 - Relations avec la Direction : séances mensuelles de travail
 - Lettre à la Commission de l'enseignement
 - Info DECFO-SYSREM
4. Sur la base du texte élaboré par le groupe de travail, suite de la discussion concernant le rapport MEDUNIL
5. Présentation des pistes de réflexion du groupe "Stratégie de communication"
6. Discussion avec le groupe "Chargés de cours et précarisation de l'enseignement"
7. Divers

Bureau de la CoPers



Approbation de l'ordre du jour et annonce des divers

Dans les divers -> communication pour la commission de la restauration par P. Michaux.

Approbation de l'ordre du jour avec inversion des points 5 et 6.

1. Approbation des procès-verbaux des 4 et 18 juin, et du 29 septembre 2008

4 juin 2008 -> ce procès-verbal est en lecture auprès de Mme Serres. Très prise ces derniers temps pour cause de DECFO, elle nous le rendra pour la prochaine séance (1er décembre 2008).

18 juin 2008 -> a été validé par la Direction avec quelques petites remarques. Accepté par la Commission à l'unanimité.

29 septembre 2008 -> Accepté à l'unanimité.

2. Bienvenue à M. Henri-Arnaud Thévenet, assistant diplômé

Le Président présente officiellement M. Thévenet, qui remplace B. Avanzi et représente le Corps Intermédiaire.

M. Thévenet est doctorant en SSP et, parallèlement à sa thèse, il enseigne les statistiques et mathématiques appliquées aux sciences humaines.

Par la même occasion, P. Majcherczyk annonce sa démission du poste de secrétaire. En effet malheureusement ses charges professionnelles ne lui permettent pas de poursuivre dans ce poste.

M. Thévenet a accepté de reprendre le flambeau et est élu par acclamation.

3. Communications du Bureau

- Relations avec la Direction : séances mensuelles de travail

En ce moment la Direction est très sollicitée par le projet DECFO, donc pas de nouveaux grands projets. Dans ce projet la Direction semble vraiment ne pas avoir plus d'informations que celles qui sont données et ils s'efforcent de traiter au mieux les dossiers, en fonction de leur moyens (peu).

Pour l'instant aucun autre dossier important ne nécessite l'intervention de la Commission.

- Lettre à la Commission de l'enseignement

Le Président lit à la Commission la lettre élaborée par E. Fernandes.

Lors de la discussion qui suit cette lecture, plusieurs membres expriment leur avis positif au sujet de cette correspondance car ils remarquent plusieurs pratiques incorrectes.

A la question sur la possibilité d'effectuer ces évaluations via Internet, E. Fernandes répond que c'est effectivement un choix de la Commission de l'enseignement.

J.-M. Adam propose que la CoPers soit plus ferme dans ses propos dans cette correspondance. La Commission de l'enseignement doit donner des informations claires et précises aux enseignants.

- Info DECFO-SYSREM

Il est décidé que la CoPers va demander les informations suivantes au service RH, via le Bureau :

- l'organisation d'une séance d'information globale pour tout le personnel concerné (et non pas uniquement pour les responsables)
- une évaluation globale de l'impact de DECFO pour le PAT de l'Unil

La Commission relève aussi la disponibilité du service RH.

4. Sur la base du texte élaboré par le groupe de travail, suite de la discussion concernant le rapport MEDUNIL et organisation du travail.

5. Discussion avec le groupe "Chargés de cours et précarisation de l'enseignement"

N. Chèvre fait le point sur le travail du groupe à ce jour.

Plusieurs points, en particulier la précarisation (morcellement d'un poste en charges de cours) des postes de MER sont généralement déjà connus dans les facultés.

En principe la charge de cours doit être soit le remplacement temporaire d'une personne, soit un enseignement faisant appel à des compétences-métier. En tout cas, une charge de cours ne devrait pas être permanente et des enseignants ne devraient pas compter sur une ou plusieurs charges de cours comme seule source de revenu.

J.M. Adam signale qu'en Faculté des Lettres il est courant, au départ à la retraite d'un professeur, de mettre le poste en vacance pendant une année. Le remplacement se fait donc pendant une année via des chargés de cours.

E. Fernandes rappelle par contre qu'il ne faut pas oublier les remplacements type décharge décanale ou scientifique, qui sont des motifs admis pour des charges de cours.

Après avoir identifié ces quelques problèmes, il est décidé de demander à la Direction de nous fournir les informations suivantes, par faculté et pour les 5 dernières années :

- Nombre de chargés de cours
- Heures enseignées
- Niveau de formation des chargés de cours (diplômes)
- Motif de la charge de cours
- Statut interne ou externe du chargé de cours
- Structure du corps enseignant

Le groupe de travail se charge de préparer une lettre dans ce sens pour le Bureau.

Petit tour des facultés :

HEC, Droit -> ont beaucoup de CC car ils ont besoin de beaucoup d'intervenants extérieurs pour des cours demandant des compétences-métier.

SSP -> pas beaucoup, en particulier les remplacements et quelques cours qui n'a pas bonne presse.

GSE -> les ressources dont dispose la faculté ne permettent pas d'assurer des enseignements suffisamment variés pour couvrir le spectre très vaste des cursus proposés. Toutefois R. Baranzini se demande si cela ne relève pas d'un problème structurel de la faculté.

Lettres -> ne pas oublier les formations professionnalisantes (par exemple les programmes de spécialisation en maîtrise).

Le Président rappelle que le but de la CoPers est de soulever le problème et éventuellement donner des pistes à la Direction pour traiter le sujet.

Sont aussi soulevés les points suivants :

- Mémoires -> en principe l'encadrement des mémoires est assuré par le corps professoral et non pas par les chargés de cours.
- Assistants / doctorants -> il y a aussi un problème à ce niveau. Comme le temps pour la thèse est limité, il faut faire attention à ce que les assistants n'assurent pas trop d'heures d'enseignement, même si cela est positif au niveau de leur carrière académique. A noter : en principe les assistants ne doivent pas assurer de nouveaux cours, demandant de la préparation, contrairement aux CC.

J.M. Adam rappelle que les nouvelles directives donnent plus d'importance à l'enseignement lors des engagements.

Pour la suite à donner à ce sujet, il est décidé comme suit.

* Dans la lettre à la Direction, la CoPers demandera explicitement les points suivants :

1. le paiement mensuel du salaire des chargés de cours
2. les statistiques (selon demande ci-dessus)
3. l'envoi d'un courrier à chaque faculté pour rappeler aux décanats les critères pour l'engagement des CC

Selon la réponse fournie au point 2, la Commission envisagera de demander au Service des RH une étude des dossiers problématiques mis à jour.

6. Présentation des pistes de réflexion du groupe "Stratégie de communication"

Bref rappel du travail effectué par le groupe de travail par J. M. Blanco.

Plan prévisionnel : 3 vagues.

1. Campagne d'affichage et cartes pour essayer d'atteindre un large public
2. Uniscope
3. Rappels réguliers lors d'évènements divers (rencontre d'été, Noël PAT, Dies, ...)

Le groupe va contacter Unicom pour concrétiser le concept de communication discuté.

J.M. Blanco et H.A.Thévenet vont participer à la séance d'accueil des nouveaux assistants, le 3 novembre prochain. Le Bureau écrit à M. De Trey pour officialiser cette participation et lui demander d'impliquer la CoPers à chaque séance concernant le personnel.

Il faut aussi prévoir une présentation de la CoPers à chaque séance d'accueil (nouveaux enseignants ou assistants).

On profitera pour demander au service RH d'ajouter les informations sur la CoPers au dossier remis aux nouveaux collaborateurs.

Proposition de R. Baranzini : à la fin de chaque séance discuter des points importants, susceptibles de faire l'objet d'une communication.

Proposition de P. Michaux : faire un état des lieux des canaux d'information de chaque faculté ou service.

7. Divers

- P. Michaux demande à la CoPers de contacter la Commission de la restauration afin de leur demander des suggestions pour répondre aux problèmes des files d'attente à la distribution des plateaux.

N. Chèvre rappelle aussi que pendant la pause de midi, les étudiants ne devraient pas occuper des places pour travailler.

Le Bureau se charge de leur écrire.

- Écrire au Secrétaire général et au Président du Conseil de l'Unil pour les informer de la nouvelle composition de la Commission.

Prochaine séance spécial MedUnil
Mardi 4 novembre 2008, 10h15, salle Herbette, Unicentre

Prochaine séance CoPers
Mardi 25 novembre 2008, 10h15, salle Herbette, Unicentre
En fonction de l'avance prise lors de cette séance, celle du 1^{er} décembre
pourrait être annulée